

Concours Bovins de Pâques de Tonnay Boutonne

1 AVRIL 2019

REGLEMENT INTERIEUR

- Les animaux doivent être présents depuis au moins le **1 Décembre 2018** chez les éleveurs qui les présentent, **soit 4 mois avant le concours**.
- Afin de promouvoir l'élevage local, la présentation d'animaux sera limitée aux élevages du département et des anciens cantons limitrophes.
- Le nombre d'animaux présenté par exploitation est **limité à 7**.
- Les inscriptions devront nous parvenir avant le **15 mars 2019** en nous indiquant la liste des animaux ainsi qu'une photocopie des Passeports Bovins (recto verso) et des cartes vertes. Veuillez utiliser le formulaire d'inscription ci-joint.
- Un droit d'inscription de **26 Euros** par bovin sera demandé. Le règlement se fera par chèque à l'ordre de l'association du **Concours de Pâques de Tonnay-Boutonne**.
- Les éleveurs devront se munir obligatoirement de leurs **passesports bovins** mais aussi du **certificat sanitaire** joint à ce courrier, validé par leur vétérinaire et si besoin par leur transporteur.
- Ces documents seront demandés par la Direction des Services Vétérinaires lors de votre arrivée sur le concours.
- ***Tous les bovins doivent être issus d'un cheptel sous appellation ACERSA A (cheptel indemne d'IBR) ou sous appellation ACERSA B (cheptel contrôlé en IBR) afin de rentrer dans le cadre du Schéma de Certification IBR.***
- Si l'animal devait revenir dans l'élevage, il est toujours recommandé de l'isoler.
- Installation des animaux à partir de 4 heures ; si vous désirez arriver plus tôt, veuillez nous contacter.
- Le jour du concours tous les animaux doivent **impérativement être installés, propres et marqués** de leur numéro de concours **avant 7 heures 30**. Tout manquement à l'une de ces conditions sera disqualifiant.
De plus, pensez à **prévoir tous les moyens de contentions nécessaires à la descente des animaux**.
- Par décision du Conseil d'administration les animaux dont la conformation serait insuffisante, au dire du jury, pourront être disqualifiés dès leur arrivée sur le concours.
- Pendant les opérations de jury, aucun éleveur ou autre personne ne sera admis autour des animaux. Un périmètre de sécurité sera établi afin de faciliter les opérations de classement.
- Début du départ des animaux **à partir de 16 heures, pas avant !**
En effet la présence des animaux est nécessaire pour que les visiteurs et les éleveurs puissent se rendre compte et mesurer l'intérêt de la valorisation des animaux.

Pour de plus amples informations n'hésitez pas à contacter :

Freddy : 06-76-97-90-50

Mathieu : 07-87-90-97-85